Annexe 1

Liste des parcelles en mesures transitoires en AOC Côtes de Bourg, Bourg ou Bourgeais

Rappel : seules les parcelles dont la densité théorique actuelle est inférieure à 4500 pieds/ha doivent être mentionnées dans ce tableau

Nom / Raison sociale :

N° CVI :

E-mail :

Commune	Référence cadastrale	Lieu-dit	Densité de plantation (p/ha)	Surface
Superficie en production de l'exploitation (ha) :			**Superficie totale à restructurer (ha) :**	

☐ Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus

Fait à : ..... le :

Signature :

ODG / SYNDICAT VITICOLE DES COTES DE BOURG
1 place de l'Eperon 33710 BOURG - Tél. 05 57 94 80 20 - E-mail : info@cotes-de-bourg.com